

Questions orales

ON DEMANDE LA DISPARITION DES INÉGALITÉS RÉGIONALES

M. Yvon Pinard (Drummond): Monsieur le président, le très honorable premier ministre parle de changement d'attitude. On pense au Complexe Guy-Favreau qui ne fonctionne pas, au centre de cartographie à Sherbrooke, au centre des données fiscales à Jonquière, aux chantiers maritimes qui sont en péril au Québec, aux installations pénitentiaires fédérales qui sont en suspens depuis des mois, on pense à Laprade, à la compensation de 200 millions qui n'est pas payée au gouvernement du Québec. Monsieur le président, je demande au très honorable premier ministre de revenir à la réalité. Ma question est la suivante. Est-ce que c'est là sa conception du Canada? Est-ce que c'est sa conception d'une juste et équitable répartition des richesses dans ce pays que de priver le Québec d'une façon systématique, alors que la GM va investir dans l'Ontario, que de faire construire un brise-glace de 60 millions de dollars en Ontario? Le très honorable premier ministre, ce matin, en conférence de presse, trouve tout simplement à déclarer: «C'est la première fois depuis 6 mois que M. Lévesque se plaint. Les relations sont toujours cordiales avec M. Lougheed.» Qu'est-ce qu'il pense du Canada? Est-il prêt à être juste avec toutes les régions du pays?

Le très hon. Joe Clark (premier ministre): Monsieur l'Orateur, je puis assurer la Chambre que notre gouvernement n'a pas l'intention de répéter, par exemple, la performance du député de Papineau, qui a promis quatre, cinq ou sept fois la construction de Place Guy-Favreau, alors qu'il ne reste qu'un trou, après toutes ses promesses. Nous n'avons pas l'intention de continuer le programme des promesses vides comme celles faites si souvent par l'ancien gouvernement. Nous voulons appliquer une politique coordonnée relative aux développements de la province de Québec. Nous avons eu des consultations avec le gouvernement du Québec sur les priorités partagées par ce gouvernement et le nôtre. Il y aura, dans un avenir prochain, des annonces de développements faites par notre gouvernement, suivies par l'action, et non pas par l'inaction, à l'instar des annonces souvent faites par le député de Papineau.

* * *

[Traduction]

LA CHAMBRE DES COMMUNES

L'ÉTUDE DU BILL S-2

M. Jake Froese (Niagara Falls): Monsieur l'Orateur, j'ai une question pour le ministre d'État chargé du Commerce international. Elle concerne le bill S-2, tendant à abroger la loi sur l'Arrangement commercial Canada-France, 1933 et la loi sur l'Arrangement commercial supplémentaire Canada-France, 1935, afin d'autoriser l'emploi de l'appellation «champagne» pour désigner des vins canadiens de haute qualité. Étant donné que le gouvernement du Canada a déjà renoncé à ces arrangements en mars 1975...

Une voix: Écrivez-lui.

[M. Clark.]

M. Froese: ... et qu'on ne s'attend à aucune opposition de la part des deux Chambres...

Une voix: Approchez-vous et parlez lui.

M. Froese: ... le ministre peut-il nous dire quand la Chambre sera saisie de ce bill de manière à ce qu'elle puisse l'étudier et l'adopter, ce qui permettra aux fabricants de vins canadiens de faire la promotion de leurs produits sans être soumis à des restrictions?

Une voix: Quel magnifique discours!

M. MacEachen: Donnez-nous une réponse qui va nous remonter.

L'hon. Michael Wilson (ministre d'État chargé du Commerce international): Monsieur l'Orateur, comme l'a signalé le député, cette mesure est actuellement à l'étude à l'autre endroit. J'espère que dès qu'elle y aura été adoptée, elle sera discutée à la Chambre pour que les fabricants canadiens de vin puissent enfin utiliser légalement l'appellation «Champagne canadien».

* * *

LES TRANSPORTS

LE TRANSPORT DE PRODUITS DANGEREUX—LES MESURES PRÉVENTIVES

M. Bill Blaikie (Winnipeg-Birds Hill): Monsieur l'Orateur, en l'absence du ministre des Transports, j'adresserai ma question au ministre d'État (Transports). Étant donné que les media ont, ces derniers temps, erronément créé l'impression que la loi sur le transport des marchandises dangereuses tendait à assurer la sécurité du transport ferroviaire et à prévenir les accidents du genre de celui de Mississauga, le ministre voudrait-il nous dire s'il entend dissiper publiquement cette illusion et quelles mesures le ministère entend prendre, avant même la tenue d'une enquête, pour prévenir le déraillement de convois transportant des marchandises dangereuses?

L'hon. J. Robert Howie (ministre d'État (Transports)): Monsieur l'Orateur, le député, je crois, a soulevé une très importante question que le ministère examine à l'heure actuelle. Je m'enquerrai et donnerai au député une réponse plus détaillée d'ici quelques jours.

M. Blaikie: Monsieur l'Orateur, l'accident à Mississauga est survenu il y a environ trois semaines. Le ministre des Transports est autorisé, en vertu des articles 100 et 227 de la loi sur les chemins de fer, à adopter des règlements limitant la vitesse et sommant les chemins de fer à améliorer leur matériel notamment en utilisant des détecteurs de coussinets surchauffés et des coussinets antifriction. Quand le ministre se propose-t-il d'agir et non pas simplement me faire rapport à ce sujet?

Des voix: Bravo!